CULTIVONS LES RÉUSSITES

Percy-en-Normandie

Maison Familiale Rurale de Percy :

SIRET : 780 900 486 000 17

UAI : 05 01596 N

NDA : 255 000 366 50

V6- 23/01/2024

Année Scolaire 2024-2025

CAP Service Aux Personnes et Vente en Espace Rural

Formation de niveau 3

Public concerné	• Après une classe de 3ème en 2 ans • Après une 1ère année de CAP, de 2nde professionnelle en 1 an • Pour les titulaires de CAP en 1 an
Prérequis, modalités et délais d'accès	Avoir 14 ans minimum l'année d'inscription, Faire preuve de savoir-être en entreprise, Passer un entretien avec la Direction* ou son représentant *(*Compte tenu du nombre limité de places dans certaines classes, les renseignements pour les inscriptions doivent se faire le plus tôt possible)*
Présentation générale	Formations sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture, par alternance : • 1 semaine en cours / 2 semaines en entreprise (en moyenne) Les entreprises sont au choix de l'élève dans le domaine du Service A la Personne ou de la Vente (idéalement 4 entreprises par an sur 6 semaines), modulables selon le projet d'orientation de l'élève.
Objectifs	• Bénéficier d'une formation professionnelle dans les secteurs liés à la vente/accueil et aux services aux personnes, • Réussir par étape une 1ère qualification professionnelle et préparer le CAP en 2 ans d'employé qualifié en services : vente et services à la personne, • Acquérir des compétences spécifiques aux secteurs d'activité vente/accueil et services à la personne, • Conforter les connaissances pour accéder à un BAC PRO Vente ou SAPAT
Contenu de la formation et durée annuelle	*Enseignement général :* • Français 35 h • Anglais 20 h • Mathématiques 35 h • Informatique 13 h • Education Physique et Sportive 25 h • Histoire-Géographie 29 h *Enseignement professionnel :* • SESG 22 h • Vente 43 h • ESF 45 h • Animation 28 h • MIP 14 h *Enseignement lié à l'alternance :* • Accueil 13 h • Bilan Carnet 13 h • Stages, visite, accompagnement 51h • Soutien 14 h *Durée annuelle :* • **400 heures par an – 35 heures hebdomadaires – 38 semaines de formation** • Soit : 13 ou 14 semaines de cours + 24 semaines en entreprises
Compétences, Capacités professionnelles visées	• Etablir une communication avec la personne et son entourage en lien avec son environnement • Réaliser des interventions d'aide à la personne • Réaliser des activités de vente • S'adapter à des enjeux professionnels locaux
Responsables, Contacts	Responsables CAP 1 et 2: Mme Sylvie LAMY *sylvie.lamy@mfr.asso.fr* Mme Isabelle DELAUNAY *isabelle.delaunay@mfr.asso.fr* Mme Céline DIESNIS *celine.diesnis@mfr.asso.fr*

Modalités pédagogiques	*La pédagogie de l'alternance* En devenant acteur de sa formation, le jeune progresse et acquiert des bases scolaires pour la poursuite de ses études. En partant du concret, l'élève visualise mieux, comprend à quoi servent les cours et fait de lui-même le lien entre la théorie et la pratique. *Des outils indispensables* • **Le carnet de liaison** : il est visé à chaque session par les trois partenaires – parents, maître de stage et formateur MFR – et permet de suivre au plus près le déroulement de la formation du jeune. • **Les relations parents / équipe pédagogique** : le formateur responsable de classe joue un rôle d'interlocuteur avec les familles. Des contacts réguliers permettent de prendre les éventuels problèmes en amont, de baliser l'orientation au mieux et de suivre la progression du jeune. *Modalités* Le principe de la pédagogie de l'alternance est d'utiliser au maximum ce que l'élève a vu en stage pour l'aider à mieux comprendre les cours. Cet aller-retour entre théorie et pratique consolide les apprentissages du jeune. Après le temps de stage, le jeune va pouvoir échanger sur son vécu, ses expériences. Cette restitution à chaque session MFR sert ensuite de support aux matières enseignées.
Suivi des stages	Les stages peuvent se faire : • Petits magasins, magasins spécialisés, supermarchés, hypermarchés • Maisons de retraite, maison de cure, maisons de repos, école maternelle, crèche… • Chambres/tables d'hôtes, village de vacances, centre de loisirs, cantines, restaurant d'entreprises… La recherche de stage est assurée par le jeune et sa famille en collaboration avec la MFR Les conventions de stage et les carnets de liaison sont visées en début de session La durée de travail de l'élève mineur ne peut pas excéder 8 heures par jour et 32 heures par semaine (7 heures par jour pour les moins de 15 ans) Les élèves de l'enseignement professionnel, sous statut scolaire, bénéficient de la protection contre les accidents du travail. Cette assurance est prise en charge par la MFR. La couverture s'applique pour tout type d'accident survenu dans la MFR, sur les trajets domicile/MFR/stage et pendant le stage.
Evaluation de la formation	1. Evaluation en amont des besoins de l'élève en rapport avec son projet 2. Mesure des acquis de l'élève (devoirs formatifs, productions personnelles, productions en groupe, participation orale, attitude) 3. Mesure de la satisfaction des familles des élèves en cours de cycle de formation par un bilan pédagogique semestriel (rencontre parents/formateur responsable) 4. Mesure du taux de réussite aux examens 5. Evolution et réajustement des plans de formation en fonction des besoins, remarques et réformes de l'enseignement 6. Enquête de devenir auprès des familles et de l'élève 6 mois après le cycle de formation
Passerelles et débouchés	• Mention Complémentaire • Concours Aide-Soignant, Auxiliaire de puériculture • 1ère et Term BAC PRO Vente ou SAPAT • Employé(e) de vente • Assistant(e) auprès d'adultes • Assistant(e) auprès d'enfants • Services domestiques • Personnel polyvalent d'hôtellerie
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	• Les salles de formation et les espaces de vie sont accessibles aux personnes en situation de handicap • Pour toute information concernant les adaptations de nos formations nécessaires aux personnes en situation de handicap, contactez notre référent handicap, Mme Sylvie LAMY *(sylvie.lamy@mfr.asso.fr)*
Coût annuel de la formation	**25 € d'adhésion** à l'association MFR de Percy **CAP 1ère année** *Scolarité* : 600 € *Demi-pension* : 520 € ou *Internat* : 1170 € **CAP 2ème année** *Scolarité* : 750 € *Demi-pension* : 560 € ou *Internat* : 1260 € Le règlement se fait au mois ou au trimestre. Il est possible d'accéder à des bourses nationales, sous réserve de revenus.